



# Assemblée générale

Soixante-seizième session

**84<sup>e</sup>** séance plénière  
Lundi 20 juin 2022, à midi  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Shahid ..... (Maldives)

*La séance est ouverte à midi.*

## Point 7 de l'ordre du jour (suite)

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/76/L.66, qui a été distribué au titre du point 29 de l'ordre du jour, intitulé « Promotion des femmes ».

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 29 de l'ordre du jour à sa 61<sup>e</sup> séance plénière, le 15 mars 2022. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, elle devra reprendre l'examen du point 29 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 29 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé* (décision 76/506 B).

## Point 29 de l'ordre du jour (suite)

### Promotion des femmes

#### Projet de résolution (A/76/L.66)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.66.

**M<sup>me</sup> Hussain** (Maldives) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet

de résolution A/76/L.66, qui proclame le 24 juin Journée internationale des femmes dans la diplomatie.

Ces dernières années, cette question importante a suscité un engouement croissant au sein de la communauté internationale. La participation des femmes aux processus de décision est absolument essentielle, comme l'indique l'objectif de développement durable n° 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, malgré ces progrès, nous constatons encore trop souvent que les femmes, à mesure qu'elles gravissent les échelons diplomatiques, demeurent moins nombreuses que leurs homologues masculins. Ici, au Siège, où nous plaidons et œuvrons chaque jour en faveur de l'égalité, les femmes ne constituent qu'un cinquième des Représentants permanents.

En instituant une Journée internationale des femmes dans la diplomatie, le projet de résolution servira de tremplin à l'Organisation des Nations Unies, aux gouvernements, aux ministères des affaires étrangères, à la société civile, au secteur privé, aux écoles, aux universités et à d'autres acteurs pour mieux faire prendre conscience de cette question. Cette journée sera aussi l'occasion de réfléchir chaque année aux progrès que nous avons accomplis, aux défis auxquels nous sommes confrontées en tant que femmes diplomates et aux mesures qui peuvent être prises à différents niveaux pour atteindre l'objectif de la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes à la diplomatie.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait de l'égalité des genres une de vos priorités et d'avoir joué un rôle déterminant dans la promotion de cette

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



question en tant que Président de l'Assemblée générale, ainsi qu'en votre qualité de Ministre des affaires étrangères de mon pays, la République des Maldives. Je remercie également le Secrétaire général, António Guterres, d'avoir fait de l'égalité des genres une priorité absolue. Je salue en outre la présence de la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, à la présente séance.

Nous nous félicitons de l'appui large et transrégional dont a bénéficié le projet de résolution. À l'heure où le multilatéralisme est mis à rude épreuve, il est encourageant de constater que plus de 187 membres se sont portés coauteurs du projet de résolution. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts diligents déployés par le groupe restreint constitué de l'Afrique du Sud, d'El Salvador, de l'Érythrée, de la Grenade, du Guyana, du Kenya, de la Lettonie, du Liban, de Malte, du Qatar et de Sainte-Lucie, aux côtés des Maldives, pour mobiliser un appui en faveur du projet de résolution. Je dois ajouter que les pays des différentes régions n'ont pas eu la moindre difficulté à se rallier pour soutenir cette initiative. Cette réalisation témoigne de notre engagement collectif à parvenir à l'égalité des genres à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Aujourd'hui est un jour important. J'espère sincèrement que le projet de résolution et le vaste soutien dont il bénéficie seront une source d'inspiration et d'optimisme pour les femmes diplomates et les jeunes filles qui aspirent à faire carrière dans la diplomatie. Cela fait plaisir de savoir que chaque année, nous saisissons cette occasion pour réfléchir au rôle des femmes dans la diplomatie. Je me réjouis à la perspective de poursuivre notre collaboration afin de lever les obstacles à la concrétisation de la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes à la diplomatie et dans d'autres domaines.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.66, intitulé « Journée internationale des femmes dans la diplomatie ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> De Miranda** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.66, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Bélarus, Belgique, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Chypre, Comores, Congo, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Finlande, France,

Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Mali, Maurice, Mexique, Monténégro, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Niger, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Tonga, Yémen, Zambie, Zimbabwe et État de Palestine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.66 ?

*Le projet de résolution A/76/L.66 est adopté (résolution 76/269).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : C'est un véritable privilège d'avoir présidé et assisté à l'adoption de la résolution 76/269, sur la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, qui sera désormais célébrée le 24 juin de chaque année.

En février, au cours d'un dialogue Holhuashi que j'ai tenu avec des expertes des six commissions, un appel a été lancé pour reconnaître le rôle indispensable des femmes dans la diplomatie par la célébration d'une telle journée. Je remercie les États Membres qui ont fait avancer ce débat, et c'est un motif de grande joie de savoir que leur vision s'est concrétisée en quatre mois à peine. Je remercie tous les coauteurs et les États Membres qui ont appuyé cette initiative.

Les femmes œuvrant dans le domaine de la diplomatie ont contribué de manière décisive à façonner le système multilatéral dont nous avons hérité aujourd'hui. À titre d'exemple, les femmes diplomates ont joué un rôle essentiel dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le premier traité à énoncer les droits humains fondamentaux qui doivent être universellement protégés.

Pourtant, malgré les contributions évidentes des femmes à la diplomatie et aux processus décisionnels multilatéraux, celles-ci demeurent sous-représentées aux postes diplomatiques de haut niveau et pâtissent toujours de l'héritage profondément ancré du sexisme, qui a entravé leur avancement professionnel et occulté leurs contributions et leurs réalisations. Ces faits démontrent l'importance que revêt l'adoption de cette résolution. Nous disposons désormais d'une journée spécifiquement dédiée à la célébration des femmes diplomates qui ont ouvert la voie, négocié la paix, consolidé

les relations internationales, survécu aux épreuves et aux dangers, et favorisé les liens entre les cultures. Par la résolution 76/269, nous ouvrons la porte au débat sur les défis auxquels sont confrontées les femmes dans la diplomatie. Par cette célébration des femmes dans la diplomatie, nous inspirons la prochaine génération.

Bien trop souvent, les femmes et leurs récits sont effacés de l'histoire. Or, leurs récits doivent être racontés afin de guider les efforts plus vastes que nous déployons pour faire progresser l'égalité des genres. Nous ne saurions atteindre le niveau de coopération diplomatique et de solidarité mondiale nécessaire pour relever les défis actuels, qu'il s'agisse des changements climatiques, des pandémies, des violations des droits humains ou de l'incertitude économique, à moins de non seulement donner aux femmes un siège à la table, mais aussi de leur permettre d'assumer des rôles de direction, notamment dans le domaine de la diplomatie. Pour mettre fin à cette injustice, nous devons donner aux femmes les moyens de faire carrière dans la diplomatie, soutenir et mettre à l'honneur celles qui travaillent déjà dans ce domaine et briser les plafonds de verre qui les empêchent d'accéder aux plus hautes fonctions dans la diplomatie.

L'adoption de cette résolution n'est qu'un premier pas. Nous devons poursuivre notre réflexion sur ce que nous pouvons et sur ce que nous devrions faire de plus. L'Assemblée peut être assurée que je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour apporter l'appui nécessaire.

Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale.

**La Vice-Secrétaire générale** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un véritable plaisir de me trouver aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée générale pour l'adoption de la résolution sur la Journée internationale des femmes dans la diplomatie (résolution 76/269). Je suis ravie de cette initiative, et je salue le rôle moteur joué par les Maldives et le groupe restreint de pays, à savoir l'Afrique du Sud, El Salvador, l'Érythrée, la Grenade, le Guyana, le Kenya, la Lettonie, le Liban, les Maldives, Malte, le Qatar et Sainte-Lucie, ainsi que les femmes extraordinaires présentes dans leurs délégations. Je les félicite d'avoir facilité l'adoption de cette résolution et applaudis les auteurs de la résolution pour le vaste soutien transrégional qui lui a été apporté.

En 2022, un peu plus d'un tiers des Représentants permanents au Conseil de sécurité sont des femmes. Toutefois, ce chiffre est bien supérieur à la moyenne. Il n'est pourtant pas suffisant ; à l'instar d'Olivia Twist, nous en demandons plus. Les faits nous ont montré que la

représentation des femmes n'avait pas toujours été linéaire, les chiffres étant tributaires des pionnières, comme nous le savons toutes et tous. Ainsi que l'a déclaré l'avocate, femme politique et ancienne Ministre ghanéenne Hanna Serwaa Tetteh, actuelle Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, « très souvent, c'est un chemin que nous devons parcourir seules ». Mais j'ose affirmer qu'aujourd'hui, nous sommes nombreuses à parcourir ce chemin ensemble.

Comme le Secrétaire général nous le rappelle souvent, l'égalité des genres est en réalité une question de pouvoir et, par le passé, le pouvoir est surtout resté entre les mains de nos hommes. L'égalité des genres et l'accès des femmes à l'exercice des responsabilités sur un pied d'égalité sont des conditions fondamentales pour garantir un monde sûr, pacifique et durable pour tous, et nous devons toutes et tous faire tout notre possible pour que les femmes se voient attribuer un siège à la table, que nos voix soient entendues et que nos contributions soient appréciées à leur juste valeur.

Les femmes apportent d'immenses avantages à la diplomatie, comme l'a souligné le Président de l'Assemblée générale. Les styles de leadership des femmes, leurs compétences particulières, leurs expériences de vie et leurs priorités élargissent l'éventail des questions examinées et la qualité des résultats obtenus en rendant les décisions plus durables et beaucoup plus inclusives. Nos recherches indiquent que lorsque les femmes participent aux négociations de paix, celles-ci sont plus viables, et lorsque les femmes siègent dans les cabinets et les parlements, elles adoptent des lois et des politiques qui sont plus favorables aux citoyens ordinaires, aux enfants, à l'environnement et à la cohésion sociale.

La promotion de mesures positives et dynamiques destinées à accroître la participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques est essentielle pour parvenir à l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et à une paix durable dans un contexte marqué par une discrimination bien ancrée. La lutte contre la violence à l'égard des femmes est également capitale pour préserver leur participation continue et éviter que leurs voix ne soient réduites au silence.

L'ONU montre l'exemple et continue de prouver son attachement à l'égalité des droits et à l'autonomisation des femmes au sein de l'Organisation et dans le monde entier. Au plus haut niveau, nous avons atteint la parité hommes-femmes au début de l'année dernière parmi les chefs et chefs adjoints de mission et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur le terrain, et nous nous efforçons de maintenir cette parité. En Iraq,

les messages politiques de l'ONU destinés à encourager la participation des femmes et à lutter contre la violence fondée sur le genre et les discours haineux dirigés contre les candidates ont favorisé l'élection de près de 30 % de femmes à la Chambre des députés en octobre 2021. Il s'agit d'un résultat historique. Le Fonds pour la consolidation de la paix investit également dans des initiatives visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et à promouvoir des processus politiques pacifiques et crédibles, notamment en Guinée-Bissau, en Colombie et en Sierra Leone.

Des conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aux effets dévastateurs causés dans le monde par la guerre en Ukraine, les défis globaux qui se posent à notre planète sont nombreux et multidimensionnels. Si nous voulons parvenir à la paix et au développement durable, nous devons mettre à profit les capacités et le potentiel de chaque membre de notre famille humaine. Nous n'y arriverons jamais sans les efforts de la moitié de la population. Pour ce faire, il convient de prendre des mesures audacieuses pour accélérer l'accession des femmes aux postes de responsabilité et accroître leur participation. C'est pourquoi je me félicite de l'adoption de la résolution 76/269, sur la Journée internationale des femmes dans la diplomatie.

J'encourage chacune et chacun à considérer cette journée comme une occasion de réfléchir chaque année aux réalisations des femmes qui ont ouvert la voie, sur les pas desquelles nous avons marché, et d'engager les femmes occupant des postes à responsabilités à l'ONU, soit 50 % de nos équipes dirigeantes, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre la cause des femmes diplomates jusqu'à ce que nous atteignons la parité dans chaque organe de l'ONU, y compris au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance au féministe en chef présent dans la salle aujourd'hui, le Président de l'Assemblée générale, qui nous a aidés à instituer cette journée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration.

Nous allons maintenant entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

**M<sup>me</sup> McGuire** (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe restreint de délégations qui ont été à l'origine de l'initiative visant à faire du 24 juin la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, à savoir l'Afrique du Sud, El Salvador, l'Érythrée, la Grenade, le Guyana, le

Kenya, la Lettonie, le Liban, les Maldives, Malte, le Qatar et Sainte-Lucie.

D'emblée, nous tenons à remercier les 85 États Membres qui ont accepté d'être les principaux coauteurs de la résolution 76/269, qui vient d'être adoptée. Nous remercions aussi l'ensemble des membres du soutien extraordinaire et historique apporté à cette initiative, puisque 191 États Membres s'en sont portés coauteurs, soit une quasi-unanimité. Ce soutien résolu est un nouveau témoignage de notre engagement collectif à faire de la parité hommes-femmes une réalité à tous les niveaux, y compris dans la diplomatie.

Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait de la parité des genres une priorité. Nous vous félicitons d'avoir atteint la parité au sein de votre équipe, y compris au plus haut niveau. Nous saluons également la présence de la Vice-Secrétaire générale aujourd'hui, et nous la remercions de ses propos enthousiasmants et de son appel à l'action. Nous félicitons en outre le Secrétaire général d'avoir fait de la parité des genres une priorité absolue, comme il l'a indiqué clairement lors de sa prestation de serment.

Nous sommes à un moment décisif pour ce qui est du multilatéralisme. Au titre de l'objectif de développement durable n° 5, il faut veiller à ce que les femmes participent aux processus de décision sur un pied d'égalité avec les hommes, et comme les faits le prouvent de plus en plus, la présence des femmes à des postes de responsabilité permet d'améliorer les processus décisionnels politiques. Pourtant, entre 1992 et 2019, les femmes représentaient, en moyenne, seulement 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans les principaux processus de paix dans le monde.

Dans environ sept processus de paix sur 10, il n'y avait pas de femmes médiatrices ou signataires. En 2020, les femmes ne représentaient que 23 % des délégations des parties à des conflits dans les processus de paix appuyés par l'Organisation des Nations Unies, une proportion qui aurait été encore plus faible sans les mesures persistantes prises par l'ONU. Dans notre communauté de nations, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, seuls 21,7 % des Représentants permanents sont des femmes.

Pour le dire simplement, des changements s'imposent. Comme indiqué dans la résolution 76/269, la prise en compte systématique des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est d'une importance cruciale. Nous devons donner à toutes les femmes et à toutes les filles les moyens d'agir pour les encourager à apporter leur contribution inestimable à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et de toutes leurs cibles.

En effet, la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes à tous les niveaux de décision est indispensable. Les femmes et les filles sont des agentes essentielles du développement durable. La Journée internationale des femmes dans la diplomatie, qui vient d'être instituée, donnera à l'ONU, aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé, aux écoles, aux universités et à d'autres acteurs la possibilité de mettre cet événement à profit non seulement pour mener des activités de sensibilisation, mais aussi pour prendre des mesures décisives.

Elle offre une occasion de réfléchir chaque année aux progrès réalisés par les femmes dans la diplomatie et aux mesures qui ont été et peuvent être prises à différents niveaux pour valoriser et promouvoir les femmes dans la diplomatie.

Dans la perspective de notre première commémoration, le 24 juin, poursuivons et intensifions nos efforts pour atteindre la parité hommes-femmes dans toutes les sphères de la société et faisons en sorte que cette journée joue un rôle catalyseur à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M<sup>me</sup> Popan** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; et le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Au cours des 76 années qui se sont écoulées depuis la création de l'ONU, aucune femme n'a jamais occupé le poste de Secrétaire général de l'Organisation. À l'extérieur de cette salle, sur le mur où sont affichées les photos des 75 anciens Présidents et Présidentes de l'Assemblée générale, il n'y a que quatre femmes. Et sur les 193 États Membres de l'ONU, moins de 30 % sont représentés par des Ambassadrices à New York.

Tous les organes de l'ONU ont pris des engagements ambitieux en matière d'égalité des genres, mais le fait est que nous n'avons pas été à la hauteur de nos propres attentes. Cela est vrai dans le domaine de la diplomatie, mais aussi dans tous les secteurs de la société. La discrimination fondée sur le genre, les stéréotypes et les normes sociales défavorables continuent de

faire obstacle à la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes et à leur leadership.

L'année dernière, la Commission de la condition de la femme a adopté une série de recommandations concrètes pour garantir la participation pleine, égale, effective et véritable des femmes et leur leadership dans la sphère publique, notamment l'adoption de mesures spéciales. Nous avons toutes et tous conscience des défis à relever. Nous disposons des outils nécessaires pour atteindre nos objectifs. Tout ce qu'il faut maintenant, c'est de les appliquer.

C'est faisable. Dans le cadre de sa stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, le Secrétaire général a fait de la parité des genres aux postes de direction une réalité, et ce, en un temps record, et il devrait instaurer la parité des genres au sein de l'ONU à tous les niveaux d'ici à 2028.

Pour que la parité des genres devienne une réalité, nous devons également créer des environnements sûrs et favorables à toutes les femmes et à toutes les filles. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU à cet égard, notamment l'adoption d'un code de conduite des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.

La participation pleine, égale, effective et véritable des femmes est essentielle dans tous les domaines et à tous les niveaux de la diplomatie, y compris pour ce qui est des questions de sécurité. Nous saluons les contributions apportées par toutes les femmes dans la diplomatie, y compris les femmes diplomates, les dirigeantes de la société civile, les défenseuses des droits humains et les médiatrices.

Nous sommes conscients du caractère technique de cette résolution, qui ne constitue pas un précédent visant à modifier le libellé et les normes établis par ailleurs par l'Assemblée. Nous aurions également souhaité que davantage de consultations soient organisées.

La proclamation de cette nouvelle journée internationale est un appel, adressé à chacune et chacun d'entre nous, à faire mieux et à montrer l'exemple. L'Union européenne s'engage à jouer son rôle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 29 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 25.*